

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2026

VISANT À LEVER, DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER, L'INTERDICTION DE
RECHERCHE, D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N°
2415)

N° CE28

AMENDEMENT

présenté par

M. Benbrahim, M. Potier, Mme Battistel, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet,
Mme Thomin et Mme Rossi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--